

**Rencontre avec Jean-Patrick Courtois, tête de liste, et Éric Maréchal, colistier :
"Mâcon, la ville aimée", samedi 29 février**

M. Courtois n'a pas répondu au questionnaire interactif mis en ligne et prévient qu'il n'y répondra pas. Son refus est motivé nous dit-il, par « *une position de principe, celle de ne jamais répondre à des questions où l'on ne peut répondre que oui ou non* ». Ce que nous regrettons, dans la mesure où dans de nombreuses villes en France, et non des moindres, des candidats de tous bords, sortants ou non, ont su tirer parti du questionnaire de la FUB pour exprimer, commentaires à l'appui, leurs points d'accord et de désaccord avec les associations vélo.

Nous indiquons que la rencontre a justement pour objectif de discuter plus en détail de quelques propositions essentielles pour nous et pas uniquement de savoir si les candidats vont s'engager ou pas. Cette manière de procéder, propice *a priori* aux échanges de points de vue, n'a pas la faveur de M. Courtois qui, « *venu pour nous dire ce qu'il avait à dire* », nous fait part de ses projets concernant les mobilités, dont le vélo, à l'échelle de l'agglomération.

Il nous indique en effet que l'agglomération est devenue « Autorité organisatrice des mobilités » et que c'est à ce niveau que devront être abordées et étudiées toutes les problématiques de transport et de déplacement. Cependant, il a demandé des dérogations pour pouvoir mettre en œuvre des chantiers sur lesquels il s'est déjà engagé en tant que maire, avec des financements fléchés : la sécurisation du rond-point de Neustadt et la liaison vers le futur pôle Saône digitale par exemple.

Il nous informe que l'agglomération va prochainement mettre en place un schéma des mobilités durables, le bureau d'études ayant été retenu suite à un appel d'offre. Dans le cadre de cette étude, notre association sera consultée, au même titre que les associations de vélo sportif et de cyclotourisme.

Nous avons bien conscience que l'agglomération est un échelon incontournable et les candidats aux municipales sont également pour la plupart candidats au conseil communautaire. Nous nous rapprocherons de l'agglomération après les élections.

Concernant les aménagements annoncés, nous évoquons la problématique de la traversée Nord-Sud de Mâcon et le nécessaire aménagement cyclable et piétonnier de la D906 que nous défendons. M. Courtois répond qu'il ne s'agit pas d'une compétence de la mairie et que seul le préfet peut décider de fermer cette route. Nous ne demandons évidemment par la fermeture de cet axe mais un aménagement qui permettrait aux cyclistes et aux piétons de pouvoir l'emprunter en toute sécurité.

Le passage à 2x1 voie ne lui semble pas pertinent compte tenu du trafic important. La solution qu'il préconise pour les cyclistes est d'emprunter la voie bleue qui va être prolongée en direction du Sud. Nous regrettons ce choix qui ne permet pas d'*accéder aux commerces et entreprises de manière directe et rapide, et qui n'est pas une solution pour les déplacements quotidiens (partage avec les promeneurs, présence du marché, passage sous le pont de Saint-Laurent impraticable en hiver..)*.

Nous indiquons que d'autres mesures peuvent être prises pour développer la pratique du vélo en ville sans y consacrer un budget très important. Par exemple, en modérant la circulation motorisée pour apaiser la ville. M. Courtois est d'accord avec l'idée de modérer la vitesse, mais il précise qu'il ne s'agit pas pour lui « *d'apaiser la ville par rapport aux voitures mais d'apaiser le rapport entre les modes* ». Nous le regrettons car aujourd'hui, c'est bien la voiture qui apporte le plus de nuisances en ville.

Concernant le stationnement illicite des automobiles sur les trottoirs aux abords des écoles et sur les pistes cyclables, M. Courtois et M. Maréchal ne souhaitent pas verbaliser.

Il nous renvoie à son programme, qu'il appliquera s'il est élu. Nous prenons connaissance de ce document, qui nous a été remis à la fin de la rencontre. Y figure effectivement un très court paragraphe, intitulé « *Plan vélo dans la ville* », qui propose essentiellement la mise à disposition et le stationnement sécurisé de VAE (vélos à assistance électrique) « *dans les lieux touristiques* », ce qui n'entre pas précisément dans le champ

du vélo au quotidien, et la « *poursuite du développement du réseau de pistes cyclables* », ce qui est bien, à condition que ce réseau soit concerté, connecté et cohérent.

Ces mesures sont positives mais à notre avis, elles ne suffisent pas à répondre aux ambitions d'un véritable plan vélo. C'est pourtant sur la base de ces ambitions, telles qu'exprimées dans notre manifeste, en regard des projets des candidats que nous avions prévu d'échanger.